



## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FDC Ressources Naturelles (FR0012860526)

Société de gestion : FINANCIERE DE LA CITE

#### Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « Actions internationales », FDC Ressources Naturelles a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence l'indice S&P Global Natural Resources Total Return Index (calculé dividendes réinvestis) exprimé en Euro.

Le fonds est en permanence exposé, à hauteur minimum de 60 %, en actions et titres assimilés de sociétés spécialisées sur les matières premières et les biens réels. Les secteurs d'activité des sociétés détenues par le Fonds sont les métaux industriels, l'énergie, les matières premières agricoles et produits forestiers, les actifs fonciers et immobiliers, les concessions et infrastructures et les métaux précieux. Le fonds pourra s'exposer aux actions en détenant des titres vifs ou par l'utilisation de produits dérivés portant l'exposition maximale à cette classe d'actifs à 200%.

La décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant. La construction du portefeuille vise à diversifier les positions en sélectionnant les secteurs présentant le meilleur potentiel à moyen terme, compte tenu des perspectives économiques et financières. Les sociétés détenues dans le portefeuille peuvent être des sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations.

Les pondérations géographiques sont analysées ex-post, dans un souci de diversification des risques de change et des risques de chaque zone d'investissement. Le FCP peut s'exposer sur les marchés d'actions des pays hors OCDE dans la limite de 10% de son actif net ; cette exposition peut concerner les pays émergents.

D'autre part, le gérant a la faculté d'exposer le portefeuille de 0 à 40% en titres de créances émis par les Etats de la zone Euro, soit en période de mauvaise orientation des marchés actions, soit pour les besoins de la gestion de la liquidité du portefeuille. Le fonds pourra s'exposer aux instruments de taux d'intérêt en détenant des titres vifs ou par l'utilisation de produits dérivés portant l'exposition maximale à cette classe d'actifs à 40%.

Le fonds peut être exposé jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC de toute classification AMF. Afin de réaliser son objectif le fonds pourra notamment investir en OPC orientés sur les marchés actions de type trackers (fonds indiciels cotés).

Le fonds peut intervenir sur les instruments financiers à terme traités sur des marchés réglementés ou de gré à gré ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques actions et change. Le Fonds pourra avoir recours à ces dérivés dans la limite de 100%. L'exposition globale du fonds pourra donc être portée à 200% de l'actif.

Le gérant peut décider de conserver ou au contraire de couvrir l'exposition du fonds aux devises étrangères. Le Fonds comporte donc un risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro. Le fonds pourra s'exposer aux devises étrangères en détenant du numéraire ou par l'utilisation de produits dérivés portant l'exposition maximale au risque de change à 100%.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés; la durée de placement recommandée est de 5 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+2.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :**

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 6. Cette catégorie reflète la volatilité des marchés actions internationaux auquel le fonds est exposé, ainsi que le risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des pays et secteurs spécifiques. Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures et/ou les instruments dérivés ; l'utilisation de ces techniques peut entraîner une baisse sensible de la valeur liquidative en cas d'exposition contraire à l'évolution des marchés.
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

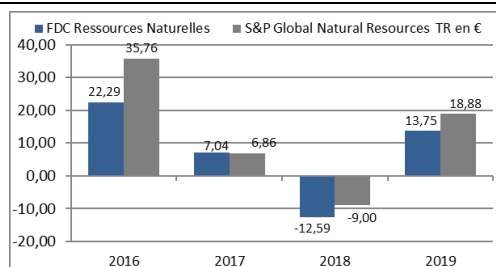
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice S&P Global Natural Resources Total Return Index exprimé en EUR
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0%	

\*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30 septembre 2020, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 à 13 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.financieredelacite.com](http://www.financieredelacite.com)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

### Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances de l'indice de référence sont calculées dividendes réinvestis.

**Date de création de l'OPCVM :** 31 août 2015

**Devise de calcul des performances passées :** Euro

### Informations Pratiques

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :**

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 4 rue Berryer, 75008 Paris.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (Financière de la Cité 4, rue Berryer, 75008 Paris ; 01 5393 3830).

**Fiscalité :** Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société [www.financieredelacite.fr](http://www.financieredelacite.fr) et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 octobre 2020.